Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération n°DEL028-20 du 27 mai 2020

présentées au conseil municipal du 4 mars 2021

☞ **Décision n°DEC012-20**

Désignation d'un cabinet d'avocat pour défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Grenoble dans le cadre d'une requête en annulation de la décision tacite de non opposition à la déclaration préalable n°038 179 20 1 0026 de Madame REDJADJ Laure

Le Cabinet d'Avocats FESSLER, JORQUERA & Associés et plus particulièrement Maître Michel FESSLER, Avocat, situé 2 Square Roger Genin-38 000 Grenoble, a été retenu.

☞ **Décision n°DEC013-20**

Signature d'une convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique avec la Médiathèque départementale de l'Isère

Le Département de l'Isère a pour compétence obligatoire le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants. Il apporte son soutien à la création et la gestion des bibliothèques, aux communes qui le demandent.

La ville de Gières, gestionnaire d'une bibliothèque municipale, est autorisée à solliciter « le Département » pour un soutien financier et à bénéficier des services de la Médiathèque départementale de l'Isère afin de créer, développer et animer son service de lecture publique. Dans ce cadre, une convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique est signée entre la commune et la médiathèque départementale de l'Isère.

Cette convention prend effet à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2026.